



La Fourmilière

Lonay

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION LA FOURMILIERE DU 18 AVRIL 2018

Sont présent/tes :

Comité : Chantal Dayer-Rytz - caissière-comptable, Emilie Wouters - vice-présidente, Myriam Boukli ; Alexandra Martin-Gante - présidente est excusée

Personnel de la Fourmilière : Marie-France Cassata, Cécile Bra, Marion Bonvin, Aline Hänggeli, Nicole Steiger

Parents : Mesdames Facchinetti, Arcoria-Mendez, Zahnd, Mivelaz, Gagnon, Albertoni, Pont, Niederer, Gasser, Künzle, Rosset, Abbassi et Messieurs Henneberger, Aeberhard, Delaplace, Barraud, Bouhours, Sennwald et Chariatte

Vérificatrices aux comptes : Sophie Abbassi ; Madame Rezso est excusée.

Représentant de la municipalité : Elisabeth Morerod

Excusés : Familles Porchet, Coendet, Rezso, Matthey, Schmidt, Gerber, Herrmann, Kriz, Riva, Grandjean, Fiaux-Stempfel, Purcell, Schoeb et Weissbrodt.

1. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2017

Approuvé à l'unanimité

3. Rapport de la présidente

Rédigé par Alexandra Martin-Gante et lu par Emilie Wouters, vice-présidente, qui excuse auprès de l'auditoire Alexandra, absente.

Présentation de l'équipe éducative :

- Marie-France Cassata, directrice pédagogique a augmenté son taux de travail de 75% à 80%.
- Cécile Bra, directrice administrative, travaille à 75%.

- Aline Hänggeli, éducatrice, travaille à 60% et attend son deuxième enfant pour septembre. Une remplaçante nommée Chloé a déjà été trouvée pour remplacer Aline durant son congé maternité.
- Marion Bonvin, éducatrice, travaille à 100%.
- Nicole Steiger, auxiliaire depuis 2012, travaille à 45%.
- Cathy Rogivue, auxiliaire depuis 2017, travaille à 20%.

Chaleureux remerciements à l'équipe et à Chantal pour leur engagement et leur travail.

4. Intervention des responsables du lieu d'accueil

Cécile, qui a géré la rentrée scolaire 2017, prend la parole. C'est la première fois en 10 ans que la Fourmilière a pu accueillir tous les enfants inscrits ainsi que ceux sur liste d'attente. La rentrée s'est très bien passée. Blaise Glauser a comme prévu remplacé Marie-France Cassata pendant son congé maternité entre mai et octobre 2017.

Marie-France remercie M. Sennwald au sujet de l'avancement des travaux de la nouvelle UAPE. Les délais sont respectés. Elle rappelle que le chantier a débuté l'an dernier. Elle explique que les nouveaux locaux feront plus de 280 m² alors que les locaux actuels totalisent 75 m². Marie-France explique également que la raison principale pour laquelle la Fourmilière a pu obtenir de nouveaux locaux était de réunir tous les enfants de la Fourmilière sur un site à midi. En effet, en raison d'un trop grand effectif à midi, une partie des enfants doit aller prendre son repas sur un autre site (Maison des Pressoirs). Le but premier n'était pas d'augmenter la capacité d'accueil. L'OAJE impose un certain nombre de normes strictes et le fait de travailler sur deux sites, bien que toléré temporairement, n'aurait pas pu durer plus longtemps. La nouvelle structure sera donc prête pour la rentrée 2018 mais la capacité d'accueil ne pourra pas être augmentée avant la rentrée 2019. Il ne s'agit pas d'un manque d'anticipation, mais du respect des procédures et de certaines normes. L'augmentation de l'effectif se fait par 12 enfants à la fois, ce qui représente un(e) éducateur(trice) de plus à engager. L'engagement d'une nouvelle personne impose plusieurs contraintes notamment au niveau budget et pédagogie. Il se trouve que les chiffres de la dernière rentrée n'étaient pas suffisants pour argumenter l'engagement d'un(e) éducateur(trice) supplémentaire auprès des instances concernées. Il y a eu depuis la rentrée de très nombreuses nouvelles inscriptions mais elles ne pourront être honorées qu'à la rentrée 2019. Il faut noter que la direction de la Fourmilière a tout de même tenté et négocié avec le réseau afin d'obtenir une augmentation de l'effectif dès la rentrée 2018 mais a reçu en retour un refus catégorique.

En dehors de cela, Marie-France indique que l'équipe travaillant à la Fourmilière est solide et soudée et que tout se passe pour le mieux. Depuis les débuts, les

quelques départs de personnels n'étaient basés que sur des raisons positives : départ à la retraite, voyage etc.

5. Rapport de la comptable

Présentation des comptes 2017 par Chantal.

Les charges totalisent: CHF 470'957.79, dont les principales sont :

- les charges liées au personnel, soit CHF 352'679.49 représentent 74.8 % des charges totales
- les frais de repas et collations de CHF 67'585.70, soit 14,3 % des charges totales.
- le loyer de CHF 22'200.--, soit 4.7 % des charges totales.

Les produits totalisent : CHF 248'320.55.

- les prestations repas et présence : CHF 242'043.40 soit une facturation moyenne d'env. CHF 20'170.- par mois
- les revenus des centres aérés : CHF 6'277.15
- les subventions totalisent CHF 269'580.-
 - la FAJE nous a versé CHF 85'264.- de subventions
 - L'AJEMA nous a versé CHF 184'316.- de subventions
- frais de rappels et produits financiers : CHF 369.70

Le bénéfice fictif de CHF 64'327.17 devra être reversé au réseau.

Les subventions réelles du réseau AJEMA et la FAJE, une fois que les fonds auront été retournés sont de CHF 205'252.83, soit 43.58 % du total de la couverture des charges, et l'apport parents de CHF 248'320.55 représente 52.7 % de la couverture des charges.

Le Bilan

A l'actif:

Liquidités :

- Caisse : 584.15 il s'agit du solde en cash dans la caisse de la Fourmilière au 31.12.2017.
- CCP1 : CHF 80'679.16 correspondant au surplus de liquidités versées par l'AJEMA et aux charges à payer
- CCP2 : CHF 18'138.65, solde du don effectué par la commune de Lonay => la contrepartie sous le poste 2810 : fonds d'invest. Don commune de Lonay au passif. Ce montant va servir à l'aménagement des nouveaux locaux.
- CCP3 : CHF 1'395.35, solde avances sur caisse effectuées en 2017.

Créances :

- Débiteurs 2017: CHF 8'904.75
- Débiteurs années précédentes : CHF 1'797.05
- Débiteurs totaux : CHF 10'701.80

Actifs transitoires : CHF 1'850.- Loyer janvier 2018 payé à l'avance

Au passif :

Les soldes AVS et LPP au 31.12.2017.

Les charges à payer : CHF 9'575.-

Il s'agit de : Croqu'Midi (fournisseur des repas) facture de décembre 2017, frais de vaisselle Maison des Pressoirs facturés par la commune de Lonay période août-décembre 2017, Swisscom novembre-décembre 2017, assurances perte de gains et accidents - décomptes 2017, téléphone fixe facturé par la commune de Lonay octobre-décembre 2017.

Le don de la commune de Lonay : CHF 17'695.—contrepartie sur CCP2 => sera utilisé pour l'achat de mobilier dans la future nouvelle UAPE.

Le bénéfice/perte reporté de CHF 19'560.71

Le bénéfice fictif de l'exercice de CHF 64'327.17

6. Rapport des vérificateurs aux comptes

Les multiples sondages ont permis de constater que les justificatifs concordent toujours avec la comptabilité tenue. Au vu du résultat, les vérificatrices aux comptes proposent d'approuver les comptes au 31.12.2017 et de décharger le comité et les vérificatrices.

7. Approbation des comptes 2017 et décharge au comité et aux vérificateurs

Les comptes au 31.12.2017 sont approuvés à l'unanimité et le comité et les vérificateurs sont déchargés.

8. Présentation du budget 2019

Présentation du budget d'exploitation 2019 en vis-à-vis du budget 2018 par Chantal.

En page 1 la masse salariale totalisant CHF 406'426.- tient compte des augmentations des anuités du personnel existant, des éventuels remplacements en cours d'année et de l'engagement d'un/e nouveau/elle éducateur/trice à 100 % pour la rentrée d'août 2019.

Elle représente avec les charges patronales et les assurances 69.41 % des charges totales.

Le loyer augmente à hauteur de CHF 84'000.-/an, CHF 7'000.- par mois, plus les charges de CHF 4'200.--/an représentant 13 % des charges totales.

La charge « Achats de repas + collations » de CHF 80'150.- est basée sur une moyenne de d'environ 200 repas enfants et 22 repas adultes par mois jusqu'à fin juillet 2019, puis une moyenne de 260 repas enfants et 25 repas adultes par mois jusqu'à fin décembre 2019.

Elle représente 11.81 % des charges totales.

Au niveau des produits :

Contribution parents : CHF 274'000.-- : CHF 264'000.-- « Repas et présences » soit CHF 22'000.--/mois et CHF 10'000.-- « Centre aéré ».

Les centres aérés ayant lieu 3 semaines par an.

Le pourcentage de la contribution parents est de 40.37 % des produits d'exploitation.

Les subventions ont été projetées en fonction du déficit du budget, soit

CHF 404'713.-. Elles représentent 59.63 % des produits.

Pour l'aménagement des nouveaux locaux de l'UAPE, les coûts totaux sont de CHF 40'100.--.

Nous utiliserons donc pour le paiement desdits coûts le montant du CCP 2 mentionné précédemment, soit CHF 18'100.--, et le don à la Loterie Romande pour le solde, soit CHF 22'000.--.

Question d'un parent : sur toutes les charges, qu'est-ce que l'on peut garder pour la Fourmilière ?

Réponse de Chantal : tout ce que l'on doit acheter est à budgéter. Le budget est déposé en avril d'une année pour l'année suivante. Si il y a une dépense imprévue en cours d'année, le déficit est subventionné s'il est justifié. Il n'y a pas d'autre entrée d'argent en dehors des subventions du réseau et de la facturation aux parents (et d'éventuels dons - inexistants). Il y avait un « bas de laine » de la commune de Lonay qui a pu être utilisé pour l'aménagement des nouveaux locaux. Mais il n'y a pas d'autre entrée d'argent étant donné que la Fourmilière n'impose pas de cotisation annuelle.

9. Nomination des vérificateurs aux comptes

Mesdames Rezo et Abassi souhaitent se faire remplacer car n'ont plus d'enfants dans la structure.

Sont nommées : Mesdames Pont et Niederer. La suppléante est Madame Mivelaz.

10. Election du comité

Les quatre membres actuels du comité se représentent et sont réélus à l'unanimité.

11. Divers

Madame Morerod, Municipale, prend la parole. Elle adresse les salutations de la Municipalité à l'assemblée et apprécie le fait que beaucoup de parents se soient déplacés. Elle explique que la Commune de Lonay a fait construire de nouveaux locaux mais que ceux-ci sont loués par la Fourmilière. La Commune n'est en aucun cas responsable de l'accueil des enfants à la Fourmilière. La responsabilité relève du réseau et de la Fourmilière.

Questions des parents :

- a) **Mme A** : quid de la cantine ?
Mme Morerod : la cantine est gérée par l'EPSP. Ce sont les communes de Lonay, Denges, Préverenges et Echandens qui gèrent les cantines. Elles n'ont aucun droit de regard sur la Fourmilière et réciproquement.
- b) **M. Aeberhard** : il y aura donc 2 cuisines ?
Marie-France : non il n'y aura qu'une cuisine qui sera utilisée le midi par la cantine communale qui doit réchauffer ses repas (liaison froide). La Fourmilière reçoit les repas en liaison chaude et n'a de ce fait pas besoin de la cuisine à midi.
- c) **M. Aeberhard**: le loyer est-il fonction du nombre d'enfants ?
Marie-France : non, c'est l'AJEMA qui fixe le prix du loyer selon les mètres carrés.
- d) **M. Aeberhard**: combien d'enfant peut accueillir la cantine ?
Mme Morerod : la cantine accueille pour l'instant 80 enfants mais pourra en accueillir jusqu'à 150 dès la rentrée 2018. Il est également possible qu'il y ait deux services.
- e) **M. Aeberhard** : question à propos de l'horaire continu.
?: l'horaire continu est déjà en place depuis plusieurs années, depuis le début de Harmos.
- f) **Mme B** : la cantine est-elle ouverte aux enfants de tout âge ?
?: non, uniquement pour les enfants dès la 7^{ème} Harmos.
- g) **M. Aeberhard** : l'augmentation de l'effectif se fait par 12 enfants, mais quel est le maximum ?
?: le maximum est de 60 enfants. Au delà de ce nombre, les enfants peuvent être répartis sur d'autres communes.
- h) **M. Y** : atteint-on déjà les 60 enfants avec les listes d'attente actuelles ?
Marie-France : non. On va commencer par augmenter les effectifs des après-midis, car c'est là qu'il y a le plus de demande. Pour l'instant, on arrive à accueillir tout le monde à midi. Il y a un métrage précis par nombre d'enfant. Si on veut augmenter la capacité d'accueil, il faut augmenter la surface d'accueil. La commune a cherché pendant 5 ans un local où accueillir les enfants de la commune mais n'ont rien trouvé et ont donc décidé de construire la nouvelle UAPE. S'il devait y avoir un surplus, les enfants pourraient être répartis sur d'autres communes.

- i) **M. Z** : les tarifs vont-ils évoluer ?
?: les tarifs sont fixés par l'AJEMA, ARASMA et la FAJE. Pour l'instant nous ne sommes informés d'aucun changement prévu.

Cécile prend la parole et explique qu'il y aura un nouveau règlement dès la rentrée 2018. Il ne diffère pas beaucoup de l'ancien et sera envoyé aux parents avec le nouveau contrat pour la rentrée. Cécile invite les parents à la lire attentivement.

12.Clôture - verre de l'amitié

Emilie remercie les personnes présentes et clôt l'assemblée.